



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biene

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service de la gestion du territoire un ou une :

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE

Degré d'occupation : 80% - 100%

Entrée en fonction : Date à convenir

Votre mission :

Vous assurerez de façon autonome la partie administrative des différentes sections de l'aménagement, des constructions, des travaux publics, du cimetière et des ports communaux. Vous serez l'interface principale entre le public et l'administration. Vous aurez comme missions d'assurer la réception au guichet et la permanence téléphonique du service, mais aussi de rédiger la correspondance courante des différentes sections.

Votre profil :

- Vous disposez d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une expérience jugée équivalente
- Vous avez de l'expérience professionnelle
- Vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles et maîtrisez les outils informatiques usuels
- Vous avez un intérêt marqué pour une activité au sein d'une administration publique ainsi que pour le domaine de la gestion du territoire
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Ce poste requiert un bon esprit d'initiative, une grande capacité d'autonomie, de la polyvalence et de la disponibilité

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Fabrice Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, par téléphone : 032 752 10 80 ou par courriel : fabrice.aubert@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention "GTE", au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 19 juin 2023, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, juin 2023

Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville cherche un ou une

CHEF-FE DE PROJETS AMENAGEMENT ET URBANISME

Degré d'occupation : 80% - 100%

Votre mission :

- Sous la direction du Responsable du service, vous pilotez des projets d'envergure ou plus restreints dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du génie-civil et/ou en lien avec les autres secteurs du service
- Vous gérez les projets confiés à des tiers mandataires et assurez la représentation du Maître de l'ouvrage
- Vous gérez d'autres tâches courantes relevant du domaine de la gestion du territoire communal
- Vous gérez les tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil :

- Vous êtes ingénieur HES dans le domaine de l'urbanisme, du génie-civil, de l'architecture du paysage ou de l'architecture, ou vous bénéficiez d'une formation jugée équivalente
- Vous avez une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire
- Vous maîtrisez les outils informatiques, MS Office, Adobe, Autocad
- Vous avez la capacité à travailler de façon autonome
- Vous avez une connaissance de base de la langue allemande
- Une formation et/ou une expérience dans la gestion de projet est un plus

Entrée en fonction : date à convenir

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Informations et dépôt de candidature : le processus de mise au concours est sous-traité à une société privée de recrutement. Les questions et les candidatures doivent y être exclusivement adressées.

Coordonnées : OK JOB Neuchâtel, M. Olivier Riem, directeur, Rue des Moulins 51, 2000 Neuchâtel, olivier.riem@okjob.ch, 079 219 40 46.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes à OK JOB Neuchâtel qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées !**

La Neuveville, avril 2023
Le Conseil municipal

Arrêté du Conseil municipal

FETE DU VIN 2018

En application des dispositions de l'article 13 de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) du 11 novembre 1993,

**le Conseil municipal a décidé
de déclarer nuit libre**

**les soirées du vendredi 8
et du samedi 9 septembre 2023.**

Cette décision est valable pour tous les établissements publics du territoire communal.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

La maire Catherine Frioud Auchlin
Le chancelier Vladimir Carbone

La Neuveville, le 16 juin 2023



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 24 juin 2023
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
 2. Procès-verbal du 17 décembre 2022
 3. Comptes 2022
 4. Forêt
 5. Divers
- Le Maître bourgeois
Claude Evard

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 JUIN 2023

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Berger Morand Nicole

Vice-président : M. Dick Stéphane

Membres
Mmes.
Bärfuss Marine
Bärtschi Christelle
Becker Sybil
Ben Hamida Lamia
Bertoli Marie
Bizgan Patrizia
MM.
Ataide da Graça Esmeraldo
Bänteli Antoine
Basso Sebastiano
Bloch Michaël
Breitenstein Daniel
Bühlmann Jérôme
Bursian Gabriel

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Biene) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

**MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)?

2. Acceptez-vous la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)?

3. Acceptez-vous la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) ?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (ajustements des freins à l'endettement) ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire (Pour un congé parental cantonal) ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 18 juin 2023 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 18 juin 2023 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, **les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.**

**RAPPEL****Délai d'inscription 20 juin 2023**

Comme le veut désormais la coutume, les élèves de 1H et 2H ont la possibilité de se rendre à l'école en empruntant les lignes de Pédibus. Les parents des élèves concernés ont reçu un courrier explicatif ainsi qu'un formulaire d'inscription pour les différentes lignes de Pédibus proposées.

CINQ RAISONS D'ALLER A PIED A L'ECOLE

1. **Sécurité** : les abords des écoles, les préaux et les cours de récréation sont faits pour les enfants, pas pour les voitures.

2. **Autonomie** : l'objectif final reste que l'enfant puisse se rendre seul à l'école. Le Pédibus peut le préparer à cette indépendance.

3. **Environnement** : le trafic motorisé provoque des nuisances sonores et une pollution de l'air néfaste à la santé de tous et des enfants en particulier. La marche ne pollue pas et contribue à améliorer la qualité de vie.

4. **Socialisation** : à pied sur le chemin de l'école, l'enfant a l'occasion de partager des instants privi-

légiés, riches en expériences conviviales, indispensables à son épanouissement.

5. **Santé** : Il est prouvé que l'activité physique mobilise l'énergie avec des effets positifs sur la santé et le développement de l'enfant.

*Pour le Conseil des Parents/groupe Pédibus
Laure Villard et Rosina Sindoni*

MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal
16 juin 2023

POLITIQUE COMMUNALE DES SENIORS

Dans le cadre de la mise en place d'une politique communale des seniors, une rencontre a été organisée le 5 juin 2023 au Centre des Epancheurs pour les entendre. Elle a réuni plus de 120 participant-e-s. A cette occasion, les premiers résultats de l'enquête, qui leur a été envoyée, ont été présentés. Les seniors représentent 24 % des habitants de la Commune. Environ 27 % d'entre eux ont rempli le questionnaire reçu, un pourcentage habituel dans ce type d'enquête. Parmi ceux qui ont répondu, 63 % vivent en couple et 60 % sont propriétaires de leur logement, qui est le plus souvent adapté à leurs besoins. Plus de 70 % des personnes sondées ont de la famille à proximité et presque toutes ont de bonnes à très bonnes relations avec leur voisinage. Près de 30 % d'entre eux apportent de l'aide à leur entourage. 22 % des seniors questionnés sont intéressés à partager leurs compétences et 33 % sont déjà membres d'un club ou d'une association. Plus de 70 % des personnes sondées souhaitent plus d'informations sur les activités à leur disposition. Ils s'intéressent en premier lieu à la culture et la musique, puis à des excursions et des activités sportives. Leurs préoccupations principales sont leur état de santé et leur mobilité. Plus de la moitié des seniors ont encore leur voiture. Le canal d'information le plus souvent utilisé (>80 %) est le Courrier de La Neuveville. La majorité de nos seniors se sent en sécurité dans notre ville. Des représentants des acteurs actifs pour les seniors de Pro Senectute, l'association des Aînés Heureux, l'Association 7/7 et un représentant des églises ont ensuite expliqué leurs activités. A la suite d'une discussion ouverte avec les participants, deux points importants sont ressortis, à savoir : un besoin d'information dédié aux seniors et un souci d'accessibilité à certains endroits de La Neuveville. La rencontre s'est terminée par une verrée à la Cour de Berne. Cette première étape de la mise en place de lignes directrices de la politique communale des aînés montre l'intérêt de nos seniors à participer à la vie de notre communauté et leurs ressources. Ils seront intégrés à différentes étapes du travail en cours et des informations à ce sujet seront publiées régulièrement dans le Courrier.

**HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE**

Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 14 août 2023 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal tiendra sa dernière séance le 26 juin 2023 et reprendra ses travaux le 7 août 2023, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DÉFIBRILLATEURS à LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :



- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juin	
Lundis 19, 26	8h00 à 12h
Samedis 24	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 juin de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne les **bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construits sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

PIECES D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

AUX UTILISATEURS DES CONTENEURS A SACS TAXES

Avec l'installation des moloks par la commune de Nods, l'utilisation des sacs taxés rouges n'est de fait plus autorisée.

Les conteneurs idoines qui sont aujourd'hui encore en place à bien plaisir seront définitivement enlevés à fin juin 2023.

Il est rappelé que le dépôt d'ordures ménagères ailleurs que dans les moloks est strictement interdit et que les contrevenants seront mis à l'amende.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà les citoyennes et les citoyens de Nods pour leur compréhension.

Conseil communal

QUINZAINE CULTURELLE

Le conseil communal remercie chaleureusement les employés de la commune ainsi que tous les acteurs qui ont œuvré au succès de la manifestation. De même que le public qui a répondu présent à tous les événements. MERCI

Conseil communal

LA SUISSE BOUGE

La commune de Nods remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont enregistré des minutes durant tout le mois de mai. Notre commune a terminé au 42^e rang sur 444 participants. À l'année prochaine pour de nouveaux défis.

Conseil communal

JUIN 2023 SUR RENDEZ-VOUS POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE EN LIGNE

NODS

JEUDI 22
Halle de gymnastique

17:00 / 20:00

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

**PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE****Lundi 19 juin 2023 à 20 heures
à la cure, Route de Diesse 5, Nods****Ordre du jour**

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2022 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
3. Reconstitution d'un Conseil de paroisse – élections des membres
4. Réélection de l'organe de vérification
5. Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Diesse - rapport relatif aux travaux en cours
6. Informations relatives aux travaux en cours dans l'immeuble Route de Diesse 3-5
7. Informations du pasteur
8. Informations de la catéchète
9. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 22 juin au 12 juillet 2023.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Les administrateurs de la paroisse
Liliane Darioly Michel Waltherth

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Vu l'énorme succès rencontré lors de l'organisation du brunch dans le cadre de la Quinzaine culturelle à Nods, le conseil communal, en partenariat avec la société de Vulgarisation, vous proposez de bruncher le matin du 1^{er} août 2023.

Des informations complémentaires suivront prochainement.

Conseil communal

**DÉPÔT DES BRANCHAGES
JUSQU'À NOUVEL AVIS**

Il est désormais interdit de déposer les branchages à proximité du foyer du 1^{er} août, vers le stand de tir. Jusqu'à nouvel avis, les branchages seront déposés dans la benne de déchets verts **installée à la Route de Lignièrès, à la hauteur du départ de l'ancien télésiège**. Il est rappelé qu'aucun autre matériel ne **devra y être déposé**.

En cas de non-respect des prescriptions le Conseil communal prendra les mesures qui s'imposent et pourra réduire les heures d'accès. Nous vous invitons donc à respecter scrupuleusement le dépôt de vos déchets verts et branchages et vous en remercions par avance.

Nous vous rappelons que toute personne qui dépose des déchets verts ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.00 par année.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Philippe Stauffer et Mary-Claude Bayard, Chemin de l'Eglise 2, 2518 Nods

Auteur du projet : Swiss Renewable Energy Sàrl, Route de Lossy 20, 1782 Belfaux

Projet : Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du côté SUD sur le bâtiment no 2 sur RF 166 du ban de Nods, Chemin de l'Eglise 2, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 16.06.2023

Administration communale

**ALCOOL
ET MÉDICAMENTS :
GARE AU MÉLANGE !**
Informez-vous !

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

ADDICTION | SUISSE

**Nouvelles de l'administration****Présentation du
nouvel annuaire archéologique**

Le nouvel annuaire de l'archéologie bernoise sera présenté au public le 20 juin 2023 à Anet (Ins). Le vernissage aura lieu à 18h à la maison paroissiale, Kirchrain 37, en présence de Hans Ulrich Glarner, chef de l'Office de la culture, d'Adriano Boschetti, chef du Service archéologique et archéologue cantonal, et de Kurt Stucki, maire d'Anet. Le point d'orgue de la manifestation sera un exposé de Christine Kissling sur la villa romaine mise au jour à Anet, Riserenweg 13. Les premiers résultats de cette fouille de sauvetage sont également présentés dans l'annuaire.

L'ouvrage donne un aperçu des études et découvertes archéologiques réalisées en 2022 dans le canton de Berne. Certains articles approfondissent des sujets variés. Ils portent par exemple sur unesépulture du Néolithique mise au jour près de Niederried, au bord du lac de Brienz, de nouvelles trouvailles datant de l'âge du Bronze faites à Boltigen, dans le Simmental, des investigations géophysiques pratiquées sur des tertres funéraires en forêt, un cimetière du haut Moyen Âge

retrouvé à Tramelan et la restauration de ruines. D'autres articles portent sur des palafittes néolithiques à Sutz-Lattrigen, des sépultures celtiques à Köniz ou encore les prospections réalisées dans l'habitat celto-romain de la presqu'île d'Enge. Il est également possible de faire des découvertes archéologiques en dehors des sites connus, comme le montrent des objets retrouvés par hasard à Grossaffoltern et à Zweisimmen. Et des os d'élan mis au jour dans des grottes sur le Hohgant attestent la présence de ce gros gibier dans le canton de Berne jusqu'au Moyen Âge.

Sans Berne, pas de Constitution fédérale ?

À l'occasion du 175^e anniversaire de la Constitution fédérale, la Berne fédérale ouvrira ses portes au grand public le 1^{er} et 2 juillet 2023. Les personnes intéressées auront l'opportunité de découvrir ce qui se cache derrière les murs de plusieurs bâtiments de la Confédération. Dans la partie

basse de la vieille ville, l'Hôtel du gouvernement accueillera lui aussi les visiteuses et visiteurs le temps d'un week-end.

La question "Sans Berne, pas de Constitution fédérale ?" sera le fil conducteur des deux journées portes ouvertes proposées dans ce haut lieu de la politique cantonale bernoise vieux de plus de 600 ans. Il est intéressant de noter que les principes de liberté d'établissement, de liberté juridique et de liberté de la presse avaient déjà été introduits par Berne dans sa Constitution révisée en 1846 avant d'être consacrés deux ans plus tard dans la Constitution fédérale. Des spécialistes reviendront sur la naissance de la Suisse moderne. Une exposition retracera les événements qui ont changé le cours de l'Histoire de Berne et de la Suisse entre 1798 et 1848, un parcours sinuant entre progrès et retour aux traditions. Dans la salle du Grand Conseil, lors d'une expérience ludique sous la direction de membres de la présidence du Grand Conseil, les visiteuses et les visiteurs pourront se mettre dans la peau des députés bernois qui, en leur temps, durent débattre d'une question lourde de conséquences : le peuple bernois doit-il approuver la Constitution fédérale ? www.be.ch/1848



Horaires 2023 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1^{er} trimestre 2023



Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

17 juin

L'administration communale



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale du 21 juin 2023
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- b) Approbation du compte 2022 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- b) Approbation du compte 2022 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- b) Approbation du compte 2022 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2022

- a) Introduction

5. Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2022
- b) Présentation des arrêtés de compte
- c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
- e) Approbation du compte 2022 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

8. Informations du Conseil communal

9. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet - http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 19 mai 2023

LE TEMPS DE REMPLISSAGE DES PISCINES A DÉBUTÉ

Avec l'arrivée du beau temps, nous avons constaté un grand débit de consommation d'eau, en particulier durant la nuit.

Afin de ne pas induire en erreur notre personnel communal à chercher une éventuelle fuite, nous demandons à la population d'annoncer impérativement un remplissage de piscine auprès du bureau communal au 032 315 70 70.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Carrel, Route de Nods 34, 2517 Diesse

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Propriétaire foncier : M. Jean-Pierre Carrel, Route de Nods 34, 2517 Diesse

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2181, Route de Nods 34, village de Diesse

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 juin au 9 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 juin 2023
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Daniel Geiser, Chenaux 20, 2517 Diesse

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches

Propriétaire foncier : M. Daniel Geiser, Diesse

Projet : Aménagement d'une place de stationnement pavée pour recharge de véhicule électrique, parcelle no 2073, Chenaux 20, village de Diesse

Zone : PQ Fin de Chenaux

Dérogation : à l'art. 6 al.2 PQ Fin de Chenaux

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 juin au 16 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 16 juin 2023
Secrétariat communal

MISE SOUS PLI DU MATÉRIEL DE VOTE

La Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche de plusieurs personnes pour l'encartage du matériel de vote afin soutenir les personnes actuellement en charge de cette mission.

Il s'agit d'un engagement de 1 à 2 journées 4 à 5 fois par année. La rémunération prévue est de CHF 30.00 par heure.

Pour toute question, vous pouvez appeler Mme Mélanie Kiener au 032 315 70 70.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous annoncer par courrier ou par mail à :

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

d'ici au 23 juin 2023.

L'administration communale



DES MOMENTS DE NOTRE HISTOIRE

Exposition au centre du village de Lamboing durant la période estivale.

Présentation de l'exposition
Petite restauration, boissons

Gaufres et caramels sur place et à l'emporter

Samedi 17 juin 2023 dès 10h00

Cordiale invitation de la part de l'équipe duser des sculptures Lamboing – Mont-Sujet

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27 soit du :

13 juin au 7 juillet 2023

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2023

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : 2516 Lamboing

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL).

Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudediesse.ch>

au "service client" en utilisant le bouton

ernet:
uton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



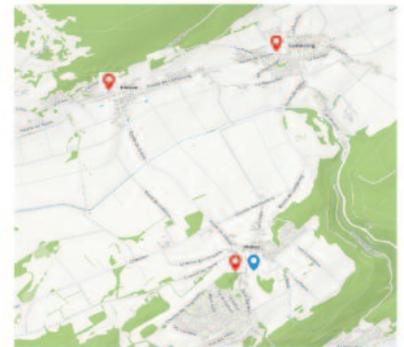
La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

Vous invite à vous rendre massivement aux urnes pour les votations fédérales, cantonales et communales du

18 juin 2023

Pour vous faciliter la tâche, nous mettons à votre disposition...

- 3 boîtes aux lettres où déposer vos enveloppes de vote :
 - Prêles, administration
 - **La Chaîne 2**
 - Diesse, ancienne administration
 - **Route de Nods 2**
 - Lamboing, ancienne administration
 - **Route de Diesse 9**
- Et nous vous accueillons volontiers le **dimanche des votations entre 10 heures et midi** au bureau de vote de Prêles !



... donc... à vous de jouer !



Il n'ira pas voter



Il votera sans doute



Il est sûr d'aller voter

MUNICIPALITE DU PLATEAU DE DIESSE VOTATIONS DU 18 JUI 2023 - CRÉATION D'UN BAROMÈTRE

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'association Jura bernois.Bienne relance son baromètre électoral à l'approche des votations du 18 juin. Encourager les ayants droit à se rendre aux urnes grâce à un outil facile et accessible. C'est l'objectif du baromètre électoral de l'association Jura bernois.Bienne. Mis en place pour la première fois au printemps dernier, ce dispositif permet de suivre l'évolution en ligne du taux de participation dans chaque commune.

Pour le Plateau de Diesse, ce baromètre est actualisé chaque jour et consultable sur le site Internet communal. Pour cela, il suffit de se rendre sur le lien suivant : www.leplateaudediesse.ch

Nous vous invitons ainsi toutes et tous à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le « baromètre ».

L'administration communale

8.7. Solex 2023
TESSENBERGRENEN
COURSE DU PLATEAU DE DIESSE

Course de solex sur le plateau de Diesse
Solexrennen auf dem Tessenberg

11.00 - 17.00 h
Course de 6h
6h Rennen

Animations
Animals Boys
Le Phipou

Party avec DJ Chasseral 3000



www.tessenbergrennen.ch



VOTATIONS FÉDÉRALES, CANTONALES ET COMMUNALES DIMANCHE 18.06.2023

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 18 juin au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Raphaël Simon-Vermot

Administration : Mme Mélanie Kiener

Bureau de vote **Dimanche 18 juin 2023 de 09h45 à 12h00**

Membres : M. Sébastien Guisolan
Mme Asaël Gosteli

Suppléante : M. Marina Iseli

Bureau de dépouillement **Dimanche 18 juin 2023 à 9h00**

Membres : Mme Florence Jeanneret-Grosjean
Mme Célia Halter
Mme Anaïs Ilijazi
M. François Hostettler

Dimanche 18 juin 2023 à 9H30

Mme Valérie Jeanguenin
M. Ulrich Jucker
Mme Karin Kaltnerrieder
M. Thomas Iseli

Dimanche 18 juin 2023 à 9h45

M. François Joliquin
M. Nils Kammermann
Mme Laura Hänni
M. Marc Hofer

Suppléante : Mme Gabriela Kaufmann

L'administration communale

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin, au

no de tél. 079 935 65 93

Ses plantes ne sont pas à jeter aux déchets verts, mais doivent être éliminées dans les déchets ménagers uniquement.



Fête de l'école du Vieux Diesse

Et si à l'occasion de la fin de l'école du Vieux Diesse on faisait la fête ensemble?



Le GAD, en partenariat avec les enseignantes du Vieux Diesse, invite tous les habitants du Plateau à venir partager un moment festif et convivial le:

Jeudi 6 juillet 2023 dès 18h00.

Au programme:
Chants des enfants, exposition des souvenirs du Vieux Diesse, apéritif*, lâcher de ballons

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Annina au 0797973292
*Merci de bien vouloir penser à prendre des verres ou gobelets.



SOUND WALK MÉTÉORITE

SAMEDI 24 JUN 2023 PRÊLES 10H20 | 14H20

Une expérience inédite d'immersion dans le paysage grâce à une technologie innovante

Reunissant art et science, ce Soundwalk nous emmène à travers le champ de dispersion de la plus grande météorite jamais retrouvée dans notre pays. Sa fabuleuse histoire - de sa naissance il y a 4,6 milliards d'années à la découverte de ses derniers fragments - sera contée par le géologue Thierry Basset et mise en sons par les deux musiciens Emilie Vuissoz et Didier Métrailler en version « live ».

Tarif normal : CHF 29.-
Régulé : CHF 24.-
Trifonctionnel : CHF 19.-

En cas de pluie, l'événement est reporté au 25 juin.

Réservation obligatoire
WWW.PARCCHASSERAL.CH/METEORITE



RECHERCHÉ

Si, au cours de votre scolarité ou de votre carrière de prof vous avez fait un passage à l'école du Vieux Diesse, ce message est pour vous !

Parce que nous aimerions vous préparer une surprise, nous cherchons :

- Des anecdotes sur votre passage à l'école du Vieux Diesse
- Des souvenirs drôles, émouvants, curieux...
- Des photos, etc.

N'hésitez pas à envoyer vos souvenirs jusqu'au 23 juin par mail ou par courrier :

gad.diesse@gmail.com
Annina Meixenberger, Le Pavet 15 (Diesse)

CORDIALE BIENVENUE
AVANT LA PAUSE ESTIVALE
UN APRÈS-MIDI JASS, JEUX DE SOCIÉTÉ ENTRE AMIS

Vendredi **23 juin 2023**

à la salle de paroisse de Diesse

de 14h00 à 16h00

Collation offerte

Service de voiture

079 / 347 57 88 Katia

Organisé par des bénévoles de la Paroisse de Diesse, Lamboing et Prêles



PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 16 juin

Cultes dans les homes: 10h Monrepos et 10h45 Montagu

Samedi 17 juin

13h-17h30, marche d'Aarberg à Lyss sur le sentier des Huguenots

Dimanche 18 juin

10h, culte à la Blanche église

Françoise Surdez, pasteure et Sara Gerber, organiste
Luc 10, 25-37, « l'étranger, ce lointain si proche »

Chants : 66, 22-05, 62-21, 62-79

Mercredi 21 juin

10h, groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

14h30, chant à la maison de paroisse

19h, centre paroissial réformé de Cressier, Invitation à découvrir le parcours Alpha l'espace d'une soirée.

Renseignements auprès du pasteur Ebbutt

Vendredi 23 juin

18h, retrouvailles à la maison de paroisse des jeunes de 10 et 11H suite au camp de confirmation

Dimanche 25 juin

10h, célébration œcuménique sur la place de la Liberté. En cas de pluie au Café-Théâtre. Thème: Soif! avec le

Quatuor féminin de Gospel « Women for God »

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag 18. Juni

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst :

29. April bis 2. Juli: Pfr. Peter von Salis.

(Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale à La Neuveville

Dimanche 18 juin, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Préavis

Dimanche 25 juin, pas de messe à l'église catholique, mais à 10h, célébration œcuménique sur la Place de La Liberté

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Exposition de Richard Tucker et Jean-Pierre Thomet

Du samedi 10 juin au dimanche 18 juin, ouverture quotidienne de 8h à 20h, Maison de paroisse de Diesse.

Culte de reconnaissance

Dimanche 18 juin, 10h, avec la participation des deux photographes, exposants à la Maison de paroisse, Richard Tucker et Jean-Pierre Thomet, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 25 juin

Célébration œcuménique, place de la Liberté, La Neuveville, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

12^{ème} édition, vendredi 18 août, Prêles, infos :

www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 18 juin

10h à Nods, culte.

Lundi 19 juin

20h à la cure, route de Diesse 5 à Nods, Assemblée de paroisse.

Vendredi 23 juin

Dès 18h30, rencontre des paroisses réformées de Diesse et de Nods au lieu dit La Praye : A l'occasion de ce rendez-vous convivial les membres du groupe de travail

Instantané!

A l'occasion du dimanche des réfugiés qui a lieu le 18 juin, voici un portrait authentique. De quoi corriger certains préjugés.

RONI*

Roni a 27 ans. Il vient d'Erythrée. Lorsqu'il avait 16 ans, il a fui son pays pour ne pas être enrôlé dans l'armée. Il est parti seul à pied, sans rien dire à personne. Il a traversé la steppe et des forêts, avec le risque de rencontrer des serpents ou des bêtes sauvages, d'être agressé par des brigands ou encore d'être arrêté par la police.

Une fois sorti de son pays, il a traversé l'Égypte et il a cherché à gagner l'Europe, là aussi au risque de sa vie. Arrivé en Suisse il a été placé comme mineur non accompagné dans un centre pour réfugiés, puis dans un autre. Il a obtenu le statut de réfugié politique.

Dans son pays, il a été à l'école pendant 5-6 ans. Il a appris les rudiments de sa langue et des maths, un peu de géographie et c'est tout. Arrivé en Suisse il a dû apprendre le français. Notre langue est difficile pour lui, parce qu'elle s'écrit avec d'autres caractères que la sienne et qu'elle a une tout autre grammaire. Même les voyelles se prononcent différemment que chez lui. Ainsi il a de la peine à distinguer le a, du e et du i.

Roni aimerait apprendre un métier. Pour cela il suit une formation au CIFOM à la Chau-de-Fonds dans le but d'obtenir un AFP (=attestation de formation professionnelle) pour devenir mécanicien dans une usine. Après deux ans, si ses résultats sont bons, il peut poursuivre sa formation pendant deux ou trois ans pour recevoir un CFC.

Les patrons de son entreprise sont contents de son travail. Il arrive bien à suivre les cours et a de bonnes notes, surtout en mathématiques et au dessin. Par contre, le français lui pose d'énormes difficultés. Mais Roni travaille dur, il veut réussir.

Quand je le rencontre, il est toujours souriant, de bonne humeur et reconnaissant de pouvoir vivre ici et d'avoir du travail.

Marco Pedrolì, pasteur, Nods

inter-paroissial vous informeront au sujet des travaux en cours, dans le cadre du rapprochement des deux paroisses. Grillades et boissons vous seront offertes.

Dimanche 25 juin

10h à La Neuveville, célébration œcuménique, place de la Liberté.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites annonces"

présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités, toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915, et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Auditions des élèves de l'École de Musique du Jura bernois

Mercredi 28.06.2023 EMJB - élèves de Nadia Gigandet

Vendredi 30.06.2023 EMJB - élèves de Luigi Galati

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes